



Agenda

Distribution des sapins de Noël 13h00 à 17h00, Déchetterie communale (sur commande uniquement)	Samedi 30 novembre
Fenêtres de l'Avent de 18h30 à 20h30, voir calendrier	Du 1er au 23 décembre
Mini marché artisanal 10h00 à 18h00, Salle du Conseil communal, Arzier Renseignements: Gabrielle Thiel au 079 / 399 99 24 ou Geneviève Lejeune au 079 / 628 88 78	Dimanche 1er décembre
Conseil communal 19h00, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 2 décembre
Visite de la Municipalité aux personnes âgées de 80 ans et plus	Mercredi 4 et Vendredi 6 décembre
Noël villageois Centre Communal et Scolaire, Arzier	Jedi 19 décembre
Feu des sapins 15h00 à 17h00, Déchetterie communale	Samedi 4 janvier

2024 s'en va gentiment...

Décembre est à notre porte... Ce mois durant lequel le stress est à son comble... Quels cadeaux acheter? Quel repas confectionner? La course interminable après ce temps qui ne cesse de passer...

Et pourtant, le plus beau des cadeaux, nous l'avons déjà tous en nous: l'Amour.

Tentons cette année de le partager à chaque instant. À chaque sourire à autrui, à chaque bisou, à chaque simple bonjour, il se diffuse, se nourrit et grandit.

Réjouissons-nous de tout ce qu'il y a de positif dans nos vies et mettons de côté les problèmes qui appartiennent déjà au passé.

Regardons vers demain, c'est là que se trouve la solution et n'abandonnons jamais l'espoir, car c'est lui qui nous maintient.

Cette petite étoile qui nous conduit tout au long de notre vie, elle est là et nous mène à l'endroit précis où nous devons être.

Alors profitons de l'amour, profitons de la vie et fêtons! Illuminons nos maisons, d'une bougie ou de guirlandes extravagantes, peu importe! Ce qui compte est que l'amour, la vie et la joie se propagent au maximum et touchent le plus de monde possible!

Joyeux Noël à tous! Que l'esprit de Noël rayonne dans vos foyers et dans vos cœurs!

Que cet esprit continue de se diffuser durant la prochaine nouvelle année, que je vous souhaite encore plus merveilleuse que la précédente!



Votre
Syndique

Déchetterie communale

Fermeture pendant les fêtes de fin d'année:

mercredi 25 décembre 2024 et
mercredi 1er janvier 2025

Administration communale

Fermeture pendant les fêtes de fin d'année:

du lundi 23 décembre 2024
au vendredi 3 janvier 2025

Séance du 23 septembre 2024

09/2024: Modification de l'art. 21 des Statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) (plafond d'endettement) - **Accepté**

10/2024: Règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires - **Accepté**

11/2024: Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) avec ses annexes - **Accepté**

12/2024: Demande d'un crédit d'étude de CHF 30'000.- TTC pour la renaturation du ruisseau du Bix - **Accepté**

Séance du 11 novembre 2024

13/2024: Demande de crédit de CHF 85'000.- TTC pour l'étude de valorisation des ressources en eau potable et l'interconnexion entre les Communes d'Arzier-Le Muids et de Bassins - **Accepté**

14/2024: Demande de crédit de CHF 545'000.- TTC pour la création d'une zone inondable et l'élargissement ponctuel du ruisseau La Joy - **Accepté**

15/2024: Demande de crédit de CHF 75'000.- TTC pour le remplacement du véhicule de l'équipe forestière - **Accepté**

16/2024: Demande de crédit de CHF 92'000.- TTC pour l'étude de la réfection des chemins agricoles et forestiers - Etape E01 2024 - **Accepté**

Séance du 2 décembre 2024

17/2024: Demande de crédit de CHF 178'000.- TTC pour le renouvellement de l'ERP

18/2024: Demande de crédit de CHF 255'000.- TTC pour le renouvellement de la conduite d'eau potable au chemin des Alleveys

19/2024: Budget 2025

20/2024: Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 de CHF 300'000.- pour l'AISGE accueil de jour.

Réponse motion Goetschin: Réponse à la motion Goetschin relative à la rénovation des installations sportives existantes sur la

Service de déneigement

La Municipalité souhaite rappeler aux automobilistes qu'ils sont tenus d'équiper leur véhicule en conséquence et d'adapter leur vitesse lors de la période hivernale. De plus, ils ne laisseront pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné.

La Municipalité décline toute responsabilité pour des dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par les engins de déneigement, de salage, par les amas de neige provoqués par le passage du chasse-neige.

Il est strictement interdit de déverser la neige sur la voie publique.

Le personnel du service hivernal fait son possible selon les conditions météorologiques afin que les accès communaux soient dégagés.

Nous vous remercions pour votre compréhension.



Recensement des chiens

Vous êtes priés d'annoncer au plus vite au Contrôle des habitants, les chiens acquis, reçus, nés, donnés ou décédés.



Carte journalière dégriffée Commune

Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible pour les 6 prochains mois, veuillez consulter la page: www.cartejournaliere-commune.ch.

Achat uniquement à l'Administration communale, Rue du Village 22, Arzier.
Pas de réservation possible !



Chenilles processionnaires du pin

En vertu de l'arrêté adopté par le Conseil d'Etat, en vigueur dès le 7 décembre 2005, sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin, les propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers ou exploitants de fonds portant des pins ou des cèdres atteints par les chenilles sont tenus de détruire les nids ou d'installer des pièges écologiques dès l'apparition des nids et ce **jusqu'au 30 janvier 2025**.

Une information sur les chenilles processionnaires et les moyens de lutte sont à disposition sur:

www.vd.ch/chenilles-processionnaires

Pour tous renseignements complémentaires: Service forestier au 022 / 366 87 78

Pensez à l'éco piège:
il intercepte les chenilles avant qu'elles ne descendent de l'arbre, ce qui permettra d'éviter les risques sanitaires dus aux poils urticants !





Zoom sur une fiche PECC

17 : Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/PECC_fiches/Fiches_actions_images/17_Biodiversite.png

Les changements climatiques augmentent la pression sur les écosystèmes et modifient le microclimat des espaces bâtis. En tant que propriétaires ou gestionnaires de milieux naturels, d'arbres ou de surfaces publiques, les communes peuvent agir sur leur qualité, quantité et distribution afin de renforcer la biodiversité.

Quels sont les objectifs de cette fiche ?

- Connaître et protéger les espaces de biodiversité
- Favoriser la biodiversité dans les milieux offrant un potentiel d'amélioration pour leur qualité (revitalisation et extensification).
- Offrir des habitats pour la faune et la flore

Quelles actions ont été choisies ?

- Réaliser un inventaire des arbres urbains d'importance communale et cantonale
- Promouvoir la Charte des jardins
- Poursuivre le travail entrepris dans la gestion différenciée des places publiques et espaces verts communaux
- Réaliser un plan d'action communal en faveur des nicheurs en bâtiment

Où en sommes-nous ? Quelles sont les prochaines étapes ?

Depuis plusieurs années, les employés communaux sont formés et travaillent dans l'optique d'optimiser les espaces verts pour favoriser la biodiversité. Des actions ont déjà été menées, telles que le remplacement des haies de lauriers par des espèces indigènes, en collaboration avec le Parc Jura vaudois.

L'une des prochaines étapes va concerner la révision du règlement communal de protection des arbres.

Quelles sont les implications pour la commune ?

- Temps de mise en œuvre : 2-4 ans
- Complexité de mise en œuvre : Moyenne
- Ressources nécessaires : Moyenne

Et moi ? Que puis-je faire dans ce domaine ?

Vous possédez un jardin ou une zone de verdure ? Alors n'hésitez pas à adhérer à la Charte des Jardins comme décrit à la page 5 !

Qui s'en occupe ? Qui contacter ?

L'équipe communale en charge des espaces verts répond volontiers à toutes vos questions et se tient à disposition pour vous renseigner en cas de besoin. Vous pouvez les joindre par courriel à l'adresse infrastructures@arzier.ch ou par téléphone au numéro +41 22 366 87 76

Quelques petites nouvelles du PECC :

- La fête de la déchèterie s'est tenue le 21 septembre après-midi sous un magnifique soleil. Une demi-douzaine de stands sur le thème de la réutilisabilité ont accueilli les visiteurs qui nous ont fait le plaisir de se joindre à nous.
- Le préavis pour un crédit d'étude en vue de renaturer le ruisseau du Bix a été approuvé par le Conseil communal. Un premier retour est prévu d'ici la fin de l'année pour pouvoir préparer la demande de crédit de réalisation pendant l'année 2025.
- La séance de restitution du rapport sur la planification énergétique territoriale s'est tenue le 11 septembre 2024. Le rapport final sera publié dès réception.

Animaux sauvages sur la chaussée : quel comportement adopter ?



L'automne arrive, les jours raccourcissent, et le risque de voir des animaux sauvages surgir sur la chaussée augmente. Le TCS donne des conseils aux automobilistes afin d'éviter un accident et leur rappelle la marche à suivre au cas où.

C'est en automne que la probabilité de tomber nez-à-nez avec des animaux sauvages sur la chaussée de façon inopinée est la plus élevée. Ceux-ci sont particulièrement actifs au coucher du jour et au lever du soleil, et c'est précisément à ces moments que le risque d'être surpris par l'un d'entre eux sur la chaussée augmente. Plus tard, en hiver, il arrive régulièrement que les animaux sauvages viennent sur la route afin d'y lécher les résidus de sel. À cette période, certains trouvent même particulièrement confortable de se déplacer sur l'asphalte !

Adapter son comportement au volant en forêt

En forêt, la conductrice ou le conducteur doit s'attendre à ce que des animaux sauvages surgissent sur la chaussée. C'est d'ailleurs aujourd'hui d'autant plus probable que par le passé, étant donné que les véhicules, même ceux dotés de moteurs à combustion, sont de plus en plus silencieux et à peine perceptibles. Dès que l'on suspecte un danger potentiel, il convient donc de réduire sa vitesse et de renforcer sa vigilance face à la faune sauvage. Ne vous laissez pas distraire par les passagères et passagers, ni par des appareils électroniques.

Allumer ses feux de croisement

Lorsque l'on croise un chevreuil sur la chaussée, il convient d'enclencher immédiatement ses feux de croisement. Jamais les feux de route, car ils risquent d'énerver l'animal. Le klaxon peut aussi être un bon moyen pour le faire fuir. Étant donné que les animaux sauvages se déplacent souvent en groupe, il convient de toujours s'attendre à ce que d'autres surgissent en suivant le premier sur la chaussée.

Pas de manœuvre d'évitement

Lorsque la collision semble malgré tout inévitable, il est recommandé de freiner en tenant fermement le volant et d'essayer de ne pas dévier. Les manœuvres d'évitement sont risquées et donc à proscrire, car elles pourraient entraîner un accident encore plus grave avec des automobilistes arrivant en sens inverse, ou bien avec un obstacle ou tout autre objet présent sur le bord de la route.

Informez la police

En cas d'accident, dès lors qu'on a percuté un animal, il faut agir rapidement : on allume ses feux de détresse, on enfile son gilet de sécurité réfléchissant, et on pose le triangle de sécurité. Une fois la zone d'accident sécurisée, la conductrice ou le conducteur se doit d'informer la police. Celle-ci décide ensuite s'il faut dépêcher ou non le ou la garde-chasse.

Les chevreuils, les renards et autres animaux sauvages, qu'ils soient morts ou blessés, relèvent de la compétence de la police ou des gardes-chasse. C'est la raison pour laquelle la loi fédérale sur la circulation routière prévoit une obligation de signalement. Il est important de ne pas s'approcher de l'animal blessé avant l'arrivée des autorités compétentes.

Si l'animal prend la fuite et ne semble pas blessé, il convient malgré tout d'en informer la police ou les gardes-chasse. Il pourrait en effet l'être et aller se cacher quelque part dans le sous-bois pour attendre la mort dans de grandes souffrances.

Prise en charge de l'assurance sous certaines conditions

L'assurance casco partielle prend généralement les dommages en charge. C'est néanmoins uniquement le cas lorsqu'il s'agit d'une collision directe et soudaine avec un animal sauvage.

Si la conductrice ou le conducteur a évité l'animal et a perdu le contrôle de son véhicule, les dommages ne sont pas pris en charge par la casco partielle. Si la conductrice ou le conducteur dispose en revanche d'une assurance casco intégrale, celle-ci prend les dommages en charge. Il est donc doublement recommandé de signaler un accident avec un animal sauvage : la conductrice ou le conducteur évite d'une part une amende pour avoir contrevenu à l'obligation de signalement, et elle ou il est ensuite en mesure de prouver comment l'accident est véritablement survenu.



Source: *Touring Club Suisse - Section vaudoise*





« Protéger le hérisson : un engagement pour notre biodiversité »

Dans le cœur du Parc Jurassien Vaudois, le hérisson est plus qu'un simple petit animal : il est un symbole de notre biodiversité et un acteur essentiel de nos écosystèmes. Malheureusement, il est aujourd'hui en danger, et c'est là que notre engagement entre en jeu.

Pourquoi le hérisson est-il si important ?

Le hérisson joue un rôle crucial dans nos jardins et nos campagnes. En se nourrissant d'insectes, de limaces et d'autres petites nuisibles, il contribue à réguler les populations et à maintenir un équilibre naturel. Sa présence indique également un environnement sain et diversifié. Protéger le hérisson, c'est donc protéger l'ensemble de notre écosystème.

Agissons ensemble !

L'adhésion à la charte des jardins est une démarche simple mais significative. En faisant le choix de préserver les haies et les buissons indigènes, en évitant les pesticides, et en aménageant nos jardins pour accueillir ces petits animaux, chacun de nous peut faire la différence. Chaque geste compte !

De plus, en consultant la [Charte des Jardins](#), vous découvrirez des pratiques simples pour favoriser la biodiversité dans votre espace extérieur. Cette charte encourage les jardiniers à créer des habitats adaptés pour de nombreuses espèces, y compris le hérisson. Pensez à laisser des coins sauvages, où les hérissons peuvent se cacher et se nourrir.

En participant à cette charte, vous aurez également la possibilité d'obtenir un emblème symbolique. Cet emblème, qui représente votre engagement envers la protection de la biodiversité, peut être affiché dans votre jardin. C'est une belle manière de montrer votre soutien à la cause et d'inspirer les autres à agir.

Pour plus d'informations, visitez: <https://www.energie-environnement.ch/biodiversite-jardin/charte-des-jardins>

Sensibilisons notre entourage

Parler du hérisson et de ses besoins autour de soi est aussi une manière d'inspirer d'autres à s'engager pour la biodiversité. Organisez des événements, comme des sorties nature ou des ateliers sur la faune locale, pour sensibiliser vos amis et votre famille à l'importance de protéger ces animaux.

Conclusion

Engageons-nous à protéger le hérisson et son habitat. Ensemble, nous pouvons contribuer à la sauvegarde de cette espèce et à la richesse de notre environnement. Chaque petit geste compte, alors soyons acteurs de cette belle aventure ! »

Les pompiers équipés d'un nouveau camion ultra-performant

Vos pompiers ont récemment été dotés d'un nouveau camion ultra-performant pour renforcer leur lutte contre les incendies. En remplacement de leur fidèle Zorba 222 qui a servi avec dévouement pendant plus de quinze ans, le nouveau camion tonne-pompe est désormais opérationnel.

Le camion tonne-pompe, un véhicule essentiel dans la lutte contre les incendies, se distingue par sa capacité de transport de 2000 litres d'eau et d'une multitude d'équipements spécifiques à la défense incendie et au secours. Il représente généralement le véhicule de base des pompiers, offrant une polyvalence indispensable en situation d'urgence.

Ce nouveau véhicule intègre une technologie de pointe en matière de défense incendie, notamment avec son système d'extinction COBRA. Ce système permet une perforation rapide et efficace de divers matériaux (murs, bois, béton, acier, etc.), offrant une protection optimale aux pompiers en intervention, renforçant ainsi leur sécurité et leur efficacité sur le terrain pour protéger la population et les biens contre les sinistres.

Lorsque les pompiers interviennent dans des espaces en feu, chaque action comporte des risques potentiels. Le nouveau camion tonne-pompe équipé du système COBRA propose une solution pour combattre le feu de manière sécurisée. En projetant de l'eau d'extinction mélangée à un agent de coupe à très haute pression, ce système permet de percer les matériaux de construction en un temps record, tout en préservant un environnement sécurisé pour les intervenants.



Capitaine M. Zeiler,
chef de site
d'Arzier - St-Cergue

Y-étiez-vous à la sortie des retraités ?

Le 3 septembre 2024, une joyeuse troupe s'est rendue à Courtelary... pour visiter le musée « Camille Bloch ». Après avoir dégusté les fameux « Ragusa » et « Torino », nous avons repris la route direction Neuchâtel. Le temps était magnifique, et nous avons pu manger à l'extérieur. L'après-midi, nous avons visité Neuchâtel en petit train touristique... qui nous a fait découvrir quelques curiosités. Et avant de reprendre la route, notre chauffeur a offert un petit apéro fort sympathique.



Vous trouverez toutes les informations utiles dans le temple, sur le site de la paroisse <https://www.eerv.ch/region/la-cote/saint-cergue/accueil> Les infos se trouvent aussi au pilier public.



Prochains concerts découvertes à 17h - Entrée libre et chapeau à la sortie

Le 8 décembre au temple d'Arzier, concert aux bougies avec le chœur Slava, chants Orthodoxes.

Le 12 janvier au temple de St-Cergue, oboe et orgue avec Jean-Daniel Courvoisier et Daniel Bouldjoua

Le 9 février au temple d'Arzier, Georgian Chamber Soloists, quatuor à cordes, musique traditionnelle géorgienne

Un site est en construction où vous trouverez toutes les infos concernant nos concerts <https://concerts-decouvertes.ch/>

Soirées ciné-partage 19h30 – 22h

On regarde des extraits d'un film et on discute ensuite autour d'un verre. Entrée libre.

13 décembre au temple de St-Cergue et 17 janvier à la salle du conseil à Arzier

(les titres vous seront communiqués sur notre site, dans le journal réformé et dans les vitrines)

Pour les familles (enfants de 4 à 11 ans, les petits frères ou sœurs sont aussi les bienvenus).

Le mercredi de 16h30 à 17h30, j'anime une fois par mois des rencontres proposées pour plusieurs paroisses de la région au temple de Vich. Nous découvrons des récits bibliques et les moments forts de l'année chrétienne de manière ludique, tactile et créative avec de beaux objets. Ces moments se prolongent par un temps d'apéro. Prochaines dates, **les 11 décembre, 15 janvier et le 12 février**. Pour me permettre de bien vous accueillir merci de m'envoyer un mail jusqu'au mardi qui précède la rencontre.

Feux de l'Avent

C'est une tradition qui nous vient de la maison de l'Eglise de Crêt Bérard et qui a commencé en 1963. Au moment où les nuits se font plus longues et pour rappeler que le Christ est venu apporter la lumière dans ce monde, nous allumerons un feu le 1^{er} dimanche de l'Avent à 18h au vieux château à St-Cergue. Il y aura 120 feux qui seront allumés dans tout le canton.

Rendez-vous le dimanche 1er décembre à 17h30 à la licorne (sortie de St-Cergue direction Nyon) marche aux flambeaux jusqu'au vieux château, feu, brève célébration, chants et moment convivial autour d'une fondue (prendre sa fourchette).

Les cultes se vivent en alternance entre Arzier et St-Cergue, sauf avis contraire ils ont lieu à 10h15. Un endroit est prévu pour accueillir les enfants lors de chaque culte. Infos dans les temples. **Nuit de Noël, 24 décembre à 23h à St-Cergue**
Jour de Noël 25 décembre à 10h15 à Arzier.

Pour les fenêtres de l'Avent, nous vous accueillerons le **10 décembre devant le temple d'Arzier dès 18h30.**

Je suis à votre disposition pour préparer ensemble une cérémonie qui vous corresponde lors d'un baptême, d'un mariage ou d'un service funèbre. Je suis aussi disponible si vous souhaitez me rencontrer. Je vous souhaite un temps de l'Avent lumineux et mes meilleurs vœux à chacune et à chacun pour l'année 2025. Marc Bovet - marc.bovet@eerv.ch - Tél 079 685 90 56.

Distribution des sapins de Noël

Seules les personnes ayant passé commande sont invitées à venir chercher leur sapin

Samedi 30 novembre 2024
de 13 h 00 à 17 h 00
à la déchetterie communale

*A cette occasion,
le club des aînés « Soleil d'Automne »
vous offrira un verre de vin chaud !*

Chapelle catholique
de St Cergue



Samedi 30 novembre

16h30 : KT pour les enfants de 3P-4P au Vallon
16h30 : KT pour les enfants de 5-6P à la chapelle
17h50 : Accueil des enfants de 3-6 ans
au 1^{er} étage de la chapelle (sans inscription)



18h00 : Messe des familles "Rorate"
à la lueur des bougies
& bénédiction de vos couronnes de l'Avent

Mardi 24 décembre à 16h00

Messe de Noël

Vin chaud à la sortie

communaute.st-cergue@cath-vd.ch



Noël villageois

La Municipalité invite toute la population à fêter ensemble et de manière conviviale la fête de Noël le **jeudi 19 décembre 2024 à 19 h 00** au Centre Communal et Scolaire « Pré-Morlot » à Arzier.

Les élèves de l'école d'Arzier, accompagnés de leurs enseignants, présenteront un petit spectacle de chants. Puis, vin chaud, soupe aux légumes et pâtisseries vous seront proposés !



Ne manquez pas le Père Noël.... Il va venir apporter aux enfants un sachet plein de bonnes choses !

Fenêtre de l'Avent MARDI

3 décembre 2024
dès 18h30



Venez partager un moment convivial
devant la bibliothèque!

Thé, vin chaud et gourmandises
Contes de Noël
La bibliothèque et la cantine

Feu des sapins de Noël

Après les fêtes, la Municipalité a le plaisir de vous inviter à amener votre sapin de Noël, pour alimenter le feu de joie en prévision de la nouvelle année !

Rendez-vous le samedi
4 janvier 2025
de 15 h 00 à 17 h 00
à la déchetterie communale

*A cette occasion,
nous partagerons la Couronne des Rois et la
Municipalité vous servira un verre de vin
chaud !*



La Société de Développement d'Arzier - Le Muids
organisera sa

Fête de la Fontaine
Le samedi 14 juin 2025

A vos agendas !!!

www.facebook.com/sdarzierlemuids
info@sd-arzier-le-muids.ch



Chaque jour de décembre, une nouvelle Fenêtre « s'éclairera » !

**Allez à leur découverte afin de passer un moment convivial
à l'extérieur de 18 h 30 à 20 h 30.**

Un grand MERCI aux participants ! Vous permettez des rencontres conviviales entre voisins et habitants de nos villages lors de cette période de l'Avent !

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						1 Antoinette et Roger Baudat Ch. Pré-de-la-Cure 9 Arzier
2 Familles Bally & Sanga Ch. des Coteaux 2 Arzier	3 Bibliothèque & Cantine communale CCM Rue du Village 30 Arzier	4 Famille Pavret Ch. Haut des Bossons Audry 5 Arzier	5 CARACTERE Immobilier Rue du Village 5 & Ch. du Champ du Coq 1 Arzier	6 Société de Développement Ch. des Pins 8 Arzier	7 Denise et Patrick König Ch. du Champ du Coq 3 Arzier	8 Famille Tur Route de St-Cergue 26b Arzier
9 Famille Does Route des Sendys 19bis Arzier	10 Paroisse protestante Eglise d'Arzier Rue du Village 24 Arzier	11 Familles Cuny Lecocq & Nicolet Rue du Village 19 & 21 Arzier	12 Administration communale CCE Route des Montagnes 2 Arzier	13 Institut BelleChezSoi Pré-du-Village 2 Arzier	14 La Petite école de Muidzik Rue de l'Ancienne Poste 4 Le Muids	15 Famille Goulet Ch. Prés-du-Marguiller 25 Arzier
16 Brasserie du Brazier Ch. des Combettes 1 Arzier	17 Famille Lamm-Babb Route de St-Cergue 24bis Arzier	18 Famille Tshanun Ch. de la Rupille 2 Arzier	19 Noël villageois CCS Ch. Pré-Morlot 3 Arzier	20 Annick et Gérald Formaz Ch. de la Dôle 6 Arzier	21 Monique et Raymond Jaquet Rue des Jordils 3 Le Muids	22 Famille Beck Route des Sendys 21 Arzier
23 Vlatka Toukalek Ch. du Tunnel 1 Arzier	24 					

Nous vous souhaitons de belles et heureuses fêtes de fin d'année !